

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 13 décembre 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum exigé : 64

Membres présents : 74

Pouvoirs : 13

Membres votants : 86 (Jean-Jacques PREVOST ne prend pas part au débat et au vote)

Date de la convocation : 07/12/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi treize décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOULEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Éric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Monsieur DELEU Philippe, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELINE Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur WIRTON Philippe, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame VANDERHOEVEN

Sandrine, Madame TURPIN Annie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur SOURDON André, Madame BLOTIERRE Julie.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur GOBRON François, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur CHALONY Gilbert, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur Philippe MATHIERE, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLEOIS Janine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques.

Délibération n° 245/2018 : Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SAEP Vallée de la Risle, le SIEGE 27 et l'Intercom Bernay Terre de Normandie pour la réfection de voiries sur la commune déléguée de Fontaine-La-Soret.

P.J. : projet de convention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du programme de travaux prévoyant la création du réseau d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Fontaine-La-Soret, commune de Nassandres-Sur-Risle, il est prévu d'effectuer les travaux de réfection de voirie sur les parties impactées par le réseau d'assainissement.

En concomitance de ces travaux, le SAEP Vallée de la Risle a procédé à la réhabilitation du réseau d'eau potable et le SIEGE à des enfouissements de lignes. Enfin, le service voirie souhaite profiter des réfections rendues nécessaires par les travaux d'assainissement pour réaliser des reprises de voirie pleine largeur (rue des communes notamment).

Dans ce cadre, le service assainissement collectif de l'Intercom assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la voirie pour le compte du SAEP, du SIEGE, et du service voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Les frais engagés pour la réalisation de ces travaux feront l'objet d'une refacturation par le Service assainissement collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie auprès du SAEP, du SIEGE et du service voirie sur la base des quantités réellement réalisées et validées par les parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés, Jean-Jacques PREVOST ne prenant ni part au débat ni au vote :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les services assainissement collectif et voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le SAEP de la Vallée de la Risle, et le SIEGE 27 pour la réfection de voirie.

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à la réfection des voies suite à réalisation des travaux création d'un réseau collectif d'eaux usées dont le modèle est joint en annexe.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette convention.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	13	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181213-245_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018